



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 17 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER (Champs/Tarentaine), Raphaël MIALOU (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Johane GRANDSEIGNE, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes).

Ont donné pouvoir : Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à René BERGEAUD (Ydes)

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 11 juin 2021

**20210617027DE**

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT LEADER POUR L'ACQUISITION D'UNE SCENE MOBILE**

La Commission d'appel d'offre a validé le 12 mai dernier l'offre de la scène mobile de la société TOUARTUBE. Il s'agit d'une scène mobile totalement adaptée aux besoins du territoire en matière d'évènementiel mais également répondant aux contraintes techniques et esthétiques souhaitées par le cahier des charges.

- le plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Financement</i>	<i>Montant</i>
<b>Montant de l'aide FEADER (LEADER) sollicitée*</b>	48 607.20€
<b>Montant total du financement public estimé nécessaire au projet*</b>	48 607.20€
Fonds privés	
Autofinancement	12 151.80€
Recettes	
<b>TOTAL</b>	60 759€

Il s'agit d'autoriser :

- le Président à solliciter le GAL des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 48 607.20€
- Le Président à ajuster le budget prévisionnel et le plan de financement susvisés et d'inscrire au budget les modifications afférentes ;
- Le Président à signer tout document à cet effet.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/06/2021 015-241501055-20210617-20210617027DE-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le Président :

- à solliciter le GAL des Volcans d'Auvergne, au titre du FEADER, dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020, à hauteur de 48 607.20€,
- à ajuster le budget prévisionnel et le plan de financement susvisés
- à inscrire au budget les modifications afférentes ; à signer tout document à cet effet.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 17 juin 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 22/06/2021

Affichée ou notifiée le 22/06/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération n'est pas objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/06/2021 015-241501055-20210617-20210617027DE-DE